



Clarté, transparence et engagement collectif – Communication de la Secrétaire du Conseil d'administration



Centre de Yoga Sainte-Foy - Yoga Québec 2025-11-10 17:48

À: Membership | 2025-2026 ,

Chères membres, chers membres,

En tant que Secrétaire du Conseil d'administration et administratrice depuis 32 ans, j'estime qu'il est de mon devoir de m'adresser à vous dans le contexte particulier qui prévaut actuellement au sein du Centre de Yoga Sainte-Foy inc., nouvellement publicisé sous le nom de Yoga Québec.

Lorsque nous franchissons les portes d'un centre de yoga, c'est souvent pour y trouver un espace de paix, de sérénité et de mieux-être. Cette recherche d'équilibre intérieur est au cœur de la démarche de la grande majorité de nos membres. Mais pratiquer le yoga, c'est aussi accepter de faire face, parfois, aux tumultes de la vie et à l'adversité. C'est apprendre à rester ancré dans le calme, à faire preuve de lucidité et de confiance, et à savoir nommer les choses avec justesse, même lorsqu'elles dérangent. C'est dans cet esprit, profondément lié à la tradition yogique, que je m'adresse à vous aujourd'hui.

OSBL, gouvernance transitoire et vulnérabilité organisationnelle

Le Centre de Yoga Sainte-Foy est un organisme sans but lucratif administré par un Conseil d'administration élu par les membres. Pour que ce Conseil puisse exercer son rôle, il doit atteindre le quorum prévu aux règlements.

Or, depuis le 16 juin dernier, le conseil ne dispose plus du quorum requis pour délibérer ni prendre de décisions collectives en bonne et due forme. Il s'agit là d'une réalité courante dans les organismes basés sur le bénévolat et l'engagement de membres.

Dans ce contexte, seule la gouvernance intérimaire, assurée conjointement par la Secrétaire, par M. Daniel Santerre – nouvel administrateur élu au poste de représentant des professeurs – et par la Direction générale, permet pour l'instant de maintenir les opérations essentielles et de préserver un équilibre organisationnel minimal.

Cette situation appelle à une vigilance accrue et rend votre participation au processus démocratique plus cruciale que jamais.

Rappel important – Assemblée générale extraordinaire (AGE)

Je vous rappelle qu'une Assemblée générale extraordinaire (AGE) du Centre de Yoga Sainte-Foy se tiendra le jeudi 20 novembre 2025 à 19 h, dans nos locaux situés au 844, rue Paradis à Québec.

Cette assemblée aura pour objet de combler les postes vacants au Conseil d'administration, afin d'assurer le retour à une gouvernance saine et complète, conforme à nos règlements généraux. Ce moment charnière vise à préserver ce qui fait du Centre un lieu d'intégrité, de bienveillance et de cohérence au service de ses membres et de la communauté depuis 60 ans.

Votre participation, en tant que membre actif ou active, est essentielle pour garantir que le choix des futurs administrateurs reflète véritablement la volonté de la collectivité, dans l'intérêt durable du Centre.

Mobilisation et rappel des principes de confidentialité

Depuis la mi-octobre, à la suite de mesures disciplinaires prises à l'égard d'une professeure, nous observons une mobilisation autour de cette situation. Une lettre signée par 23 membres actifs, récemment reçue, exprime leur perception d'une crise au sein de l'organisation et réclamant l'annulation de mesures disciplinaires visant deux membres proches de l'enseignante suspendue. J'ai pris acte et répondu dans un souci d'écoute.

Ici, il est important pour moi de rappeler que les décisions disciplinaires sont encadrées par des obligations strictes de confidentialité, partagées par les deux parties. Le respect de cette confidentialité, que nous observons rigoureusement, peut parfois créer un déséquilibre dans l'opinion publique lorsque l'autre partie choisit d'en sortir pour partager sa version auprès de membres ou sur des plateformes externes. Ce silence, de notre part, n'est ni un aveu ni un manque de transparence, mais une posture professionnelle et institutionnelle visant à protéger l'ensemble des personnes et du Centre.

Par ailleurs, je comprends la déception des élèves réguliers de l'enseignante, car les mesures prises ne remettaient aucunement en question la qualité de ses cours. Je constate que plusieurs signataires se sont inscrits comme membres le jour même et ont participé à la démarche collective en signant la lettre. Le Centre salue leur implication dans la vie associative et souhaite que chacun puisse contribuer dans le respect des règles et de la mission commune.

Maintenant, en ce qui concerne la direction générale, je peux personnellement témoigner que Mme Karine Dupont, en poste depuis bientôt quatre ans, a toujours exercé ses fonctions avec rigueur, transparence et loyauté, dans le respect des règlements généraux et dans l'intérêt supérieur du Centre de Yoga de Sainte-Foy.

Au cours de cette période, il lui est arrivé à deux reprises d'avoir à intervenir dans le cadre de situations disciplinaires, impliquant la suspension ou l'interruption d'un contrat. Comme pour tout organisme, ces décisions, bien qu'encadrées par des règles strictes, peuvent susciter du mécontentement chez les personnes concernées – c'est une réalité malheureusement inhérente à l'exercice de la fonction de direction.

Invitation à l'engagement et à une participation éclairée

Ces constats nous invitent à demeurer vigilants et conscients des dynamiques en jeu. Dans le cadre de l'AGE à venir, je souhaite que chaque membre participe en pleine connaissance du contexte et contribue à l'avenir de l'organisme dans un esprit de bienveillance et de responsabilité collective.

Je rappelle aussi que toutes les personnes membres en règle pourront être présentes, entendues et exercer leur droit de vote à l'Assemblée générale extraordinaire, dans le respect de l'ordre du jour strict tel qu'annoncé dans la convocation, conformément à l'article 3.6 des règlements généraux.

Je lance également encore un appel à toutes les personnes qui se sentent interpellées par les besoins actuels de l'organisme, qui possèdent des compétences pertinentes en gouvernance, en gestion ou en engagement associatif, et qui souhaitent contribuer à la mission du Centre en tant qu'administrateur ou administratrice. Si tel est votre élan, je vous invite chaleureusement à soumettre votre candidature d'ici le 12 novembre à 23 h

59, en adressant un court profil, mentionnant vos compétences et expériences pertinentes ainsi que vos motivations à l'adresse suivante : conseiladministration@yogasaintefoy.com (mailto:conseiladministration@yogasaintefoy.com) . Votre engagement pourrait faire une réelle différence pour l'avenir de notre organisme.

Votre participation à l'AGE jeudi le 20 novembre et votre vote est essentiels à ce moment important de notre vie associative.

Bien à vous,

Francine Ouellet

Secrétaire du Conseil d'administration

Centre de Yoga de Sainte-Foy inc.

Agissant dans le cadre du Constat et Mandat intérimaire du 15 octobre 2025